



# ADAINVILLE



# INFOS

Bulletin Municipal d'informations

N° 98 MARS 2019



## AGENDA RAMASSAGE DES ORDURES, ENCOMBRANTS ET DECHETS VEGETAUX



**Rappel de ramassage des ordures ménagères (bacs vert et jaune) : ramassage le jeudi matin, les contenaires sont à sortir le mercredi soir**

**Reprise des ramassages hebdomadaires des déchets végétaux à partir du lundi 01<sup>er</sup> avril 2019 jusqu'au 09 décembre 2019.**

**Distribution des sacs (papier recyclable)**

samedi 23/03  
lundi 25/03  
mercredi 27/03  
samedi 11/05

Les sacs papiers seront distribués au garage communal à côté de l'église (route du Breuil) de 10heures à 12 heures

**Pour faciliter la collecte et le compostage vous devez :**

- Sortir les sacs la veille au soir (dimanche) et ne pas les laisser sortis toute la semaine
- N'ajouter aucun élément en plastique (lien, bâche...) et assurer une bonne visibilité des sacs.
- Faire des fagots facilement manipulables (poids/taille : 1 mètre maximum), ne mettre ni terre, ni sable dans le sac (cela gêne le compostage).
- Respecter la limite de remplissage, refermer le sac

De plus, les sacs mouillés ou trop pleins se déchirent facilement et compliquent la collecte.

**Date des prochains ramassages des encombrants : les 10 avril et 10 octobre 2019**

## BADGE DECHETERIE

Désormais, il est demandé aux habitants ou professionnels, de saisir la demande et de l'envoyer directement au SIEED (soit par courriel ou par la poste ou à Garancières aux bureaux du SIEED), dans l'attente de la saisie en ligne directement.

Vous trouverez le formulaire sur le site : [https://www.sieed.fr/images/IMPRIME\\_BADGE.pdf](https://www.sieed.fr/images/IMPRIME_BADGE.pdf)

**Rappel des horaires des déchèteries de Boutigny-Prouais et Houdan (fermées le 25 décembre 2019 et 1<sup>er</sup> janvier 2020)**

DECHETERIE DE BOUTIGNY - PROUAIS - 28410  
Lieu dit Les Jons - Au croisement RD 305 - RD 101



DECHETERIE DE HOUDAN - 78550  
Route d'Anet - Voie communale n°2

**LUNDI : FERMETURE**  
MARDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h  
MERCREDI - JEUDI : fermée  
VENDREDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h  
SAMEDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h  
DIMANCHE : 9h - 13h

**LUNDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h**  
**MARDI : FERMETURE**  
MERCREDI - JEUDI : fermée  
VENDREDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h  
SAMEDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h  
DIMANCHE : 9h - 13h



# AGENDA DES ANIMATIONS 2019

**Dimanche 05 Mai** : Déjeuner dansant (voir affiche ci-dessous) 



**Mercredi 08 Mai** : Commémoration Victoire 1945 et exposition sur la deuxième guerre mondiale

**Samedi 22 juin** : Fête de la musique, Feu de Saint Jean et Fête des Voisins 



**Samedi 13 juillet** : Feu d'artifice à Bourdonné **Dimanche 14 juillet** : repas communal

**Dimanche 15 septembre** : Journée du patrimoine et Méchoui



**Dimanche 20 octobre** : Brocante

## Dimanche 05 mai

# REPAS DANSANT

Adainville organise à la salle  
Polyvalente du SIVOM ABC  
à Condé sur Vesgre un repas dansant le  
Dimanche 05 Mai  
à 12h30

PRIX ADULTE

25€

PRIX ENFANT  
- 14 ANS

15€

Réservations auprès de :  
Mme Bourgeteau : 06.47.39.14.16  
Mairie : 01.34.87.19.03

Nous préparons la commémoration de  
la victoire du 08 mai 1945.

**Pour cela, nous aurions besoin de vos témoignages, de ceux transmis par vos parents ou grands parents, des photos, des journaux, que ce soit des documents ou objets se rapportant à la résistance ou à la guerre en elle même.**

Vous pouvez nous transcrire vos témoignages et/ou décrire les objets que vous pouvez nous prêter car il sera difficile de vous rencontrer tous individuellement et nous les transmettre en les déposant en mairie ou en les envoyant par mail aux contacts ci-dessous.

Nous comptons sur vous, plus nous aurons de témoignages, objets, documents et plus notre exposition sera riche.

Merci à tous pour votre collaboration!

LA COMMISSION ANIMATION

Contacts : Viviane Martin : 06 87 51 41 57  
mail : [vivianemartin.pouyet@orange.fr](mailto:vivianemartin.pouyet@orange.fr)

Laurence Caunet : 07 86 58 24 03  
mail : [laurence.caunet@gmail.com](mailto:laurence.caunet@gmail.com)



## ELECTIONS



Les élections européennes auront lieu le Dimanche 26 Mai 2019.  
Date limite d'inscription sur les listes électorales : 31 mars 2019.  
En effet, la date butoir du 31 décembre de chaque année disparaît.



## AMAP ADAINVILLE



L'AMAP d'Adainville vous propose de favoriser les circuits courts depuis 2009 avec des produits bio :

- Chaque semaine 1 panier ou 1/2 panier de légumes, œufs, pain paysan, miel
- 1 fois par mois volailles et fruits de saison

La distribution a lieu chaque jeudi de 18h15 à 19 h  
au 2, rue de la Noue  
chez Mr et Mme BONNIER

Pour plus de renseignements, venez sur le lieu de distribution ou téléphonez au  
01 34 87 08 28 (Madame Annie SELLES)

Possibilité de faire une période d'essai de 4 semaines.

## RAPPEL ELAGAGE



Nous vous rappelons que les végétaux dépassant sur le domaine public sont à élaguer avant le 31 mars 2019.

La voie publique concerne l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique. Les trottoirs sont considérés comme des dépendances de la voie et font partie intégrante de l'emprise du domaine public routier (CE, 14 mars 1975, n° 90899).

L'avancée des branches d'un arbre sur le domaine public est de nature à entraver la commodité de circulation et à mettre en jeu la sécurité des piétons.

Le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies.

L'article L.2212-2-2 du même code permet au maire, après mise en demeure restée sans résultat auprès de l'administré concerné, de procéder à « l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avancée des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».

## CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Les chenilles processionnaires sont de retour !

A cause des hivers trop doux, les chenilles sont de plus en plus nombreuses à résister au froid et par conséquent celles-ci prolifèrent au printemps afin de descendre de leur nid et s'enterrer dans le sol. C'est lors de cette procession qu'elles sont le plus à craindre car dotées de milliers de soies urticantes, elles peuvent provoquer des réactions plus ou moins graves (éruption et sévères démangeaisons en cas de contact avec la peau, irritation des yeux, douleurs abdominales si ingestion, risque de nécrose de la langue pour les animaux ...)

Si vous apercevez donc ces chenilles sur un arbre ou un nid (comme sur la photo ci-contre), vous devez contacter une société spécialisée pour l'enlèvement et destruction du nid.





## Horaires d'ouverture Mairie au public

**Lundi et Jeudi : 14h à 17h**  
**Mardi : 14h à 19h**  
**Vendredi : 14h à 16h**  
**Samedi : 10h à 12h**  
**1 samedi sur 2**  
**(les jours de commissions d'urbanisme)**

Email  
mairie@mairie-adainville.fr

Site  
www.mairie-adainville.fr



### COMMISSIONS D'URBANISME

SAMEDI 16 & 30 **MARS**  
SAMEDI 13 & 27 **AVRIL**  
SAMEDI 11 & 25 **MAI**  
SAMEDI 8 & 22 **JUIN**  
SAMEDI 6 & 20 **JUILLET**  
SAMEDI 7 & 21 **SEPTEMBRE**  
SAMEDI 5 & 19 **OCTOBRE**  
SAMEDI 2 & 16 & 30 **NOVEMBRE**  
SAMEDI 14 **DECEMBRE**

## RAPPEL SUR LE BRUIT

### ARRÊTE PREFECTORAL DU 11 DECEMBRE 2012

**Article 2 :** Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant par son intensité, sa durée ou sa répétition et causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

L'utilisation d'outils ou d'appareils à moteur thermique, à explosion ou électrique est réglementée comme suit :

Est autorisée : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30,

Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

**Article 3 :** Par dérogation à l'interdiction énoncée ci-dessus ou lorsque le fonctionnement du Service Public ou l'usage d'une profession l'exige impérativement, l'utilisation desdits engins pourra être autorisée après avis préalable favorable du Maire.

**Article 4 :** Les aboiements intempestifs des chiens pourront être sanctionnés, conformément à l'article R.48-2 du Code de la Santé Publique

**Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et les contrevenants poursuivis par la loi.

### CONDITIONS DE DÉPÔT D'UN DOSSIER A LA COMMISSION D'URBANISME

Les dossiers de demandes d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou demande de certificat d'urbanisme) sont à déposer en mairie pour enregistrement.

La commission d'urbanisme assure désormais l'instruction de ces dossiers dans les délais légaux.

La commission recevra **de 10h à 11h sur rendez-vous** pris au secrétariat de la Mairie.

Les permanences prévues à ces mêmes dates **de 11h à 12h** sont maintenues, les habitants peuvent venir **sans rendez-vous**, afin d'obtenir des renseignements d'urbanisme.

### ENTREPRISES ADAINVILLOISES A VOTRE SERVICE



#### ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE

Ayant 2 ans d'expérience dans une école Montessori  
Propose accueil au sein d'une mini-collectivité  
Tél : 06.70.84.92.95  
Page Facebook : assistante maternelle Adainville

#### PLOMBIER RAMONEUR CHAUFFAGISTE

Tél : 07.82.56.35.90  
Email : maplombrie78@free.fr  
Installation, entretien, dépannage, rénovation...

#### MULTI SERVICES Gilles CHAUMIER

Tél : 06 85 55 94 34

**MOREL BATIMENT** Étude et  
coordination de travaux,  
Coordonnateur sécurité, Santé, Expert  
en états parasitaires - Assistance  
technique Port : 06 08 46 35 55  
**morelbatiment@hotmail.fr**

#### CUISINES ITALIENNES ET DRESSINGS SUR MESURE

Aménagement de la conception à la réalisation.  
Tel : 06.84.15.97.28 / 09.83.39.30.99  
Mel : herve@ateliers-hbc.fr/  
www.ateliers-hbc.fr

#### ENT. DE TERRASSEMENT ET AMÉNAGEMENT ESPACES VERTS

**Loïc FOULON** Tél : 01 34 87 14 89  
Terrassement, drainage, raccordement de tout à l'égout,  
assainissement, plantations, clôtures...

#### HARAS DU HAUT LE VENT



Centre équestre, pension de chevaux, transport.  
Tél : 06 07 34 02 82 // 06 75 06 55 68  
contact@rondoux.com



#### POSE & DEPANNAGE

Tél : 06 81 84 85 76  
Alarme, serrurerie, blindage,  
automatisme, portail, fenêtre...

#### PLOMBIER CHAUFFAGISTE

**Jean-Denis LEROUX**  
Tél : 06.32.62.93.47  
Fax : 01.34. 87.75.36



#### TAXI ADAINVILLE

Place de l'Église  
Tél : 06.85.46.53.97  
Dans votre région  
une course, un RdV, un avion, un colis...